

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire du Pays de Grasse

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Représenté par M. Jérôme VIAUD, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 10 juin 2021,

Ci-après désigné par la CAPG,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par M Bernard GONZALEZ, préfet des Alpes-Maritimes,

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

EN PRESENCE DE :

- Monsieur Bernard GONZALEZ, préfet des Alpes-Maritimes,
- Monsieur Jérôme VIAUD, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse,
- Monsieur Pascal JOBERT, directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du Pays de Grasse autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

1.1. Evolution du CTE vers un CRTE

Les territoires signataires d'un Contrat de Transition Écologique qui souhaitent le faire évoluer vers un CRTE doivent acter cette décision en comité de pilotage du CTE. Cette intégration a été actée avec les différents partenaires du CTE.

Le périmètre du CTE du Pays de Grasse, qui ne correspond pas à la maille territoriale de référence de la circulaire, a fait l'objet d'un commun accord entre les signataires du CTE avant la signature du CRTE afin d'évacuer tout litige et contentieux pouvant nuire à l'avancement du CRTE. Ainsi, le déploiement des actions du CTE qui concernent un territoire voisin pourront être poursuivis, les engagements du CTE restant pleinement valables et intégrés dans le CRTE.

Le contenu du CTE et l'ensemble de ses annexes sont pris en compte dans l'évolution vers le CRTE. L'ensemble des engagements du contrat est repris dans le CRTE conformément aux droits et obligations de chaque établissement public ou opérateur engagés dans un CTE et financeurs d'une action CTE.

Le remplacement du CTE par le CRTE prend effet à la signature du CRTE par les parties prenantes au contrat.

1.2. Présentation du territoire signataire

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux, définis dans le cadre du comité de pilotage du CRTE.

Les dispositifs intégrés dans ce contrat sont les suivants :

- 1 opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) / Agence nationale de l'habitat (ANAH) / Agence Nationale pour la Rénovation Urbain (ANRU)
- 2 Contrat d'avenir
- 3 Action Cœur de Ville
- 4 Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) plan de relance 2020
- 5 Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) Wargon
- 6 Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2021
- 7 Dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR)
- 8 Contrat de Ville
- 9 Contrat de ruralité
- 10 Contrat de Transition Ecologique
- 11 Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR)
- 12 Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT)
- 13 Agence de l'Eau
- 14 Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)
- 15 Banque des territoires
- 16 Contrat de territoire
- 17 Territoires d'industrie
- 18 Label French Impact
- 19 Petites Villes de Demain

Article 2 – Ambition du territoire du Pays de Grasse

2.1. Le Pôle Métropolitain Cap Azur, un territoire riche et attractif mais vulnérable

Le territoire du pôle métropolitain de CAP AZUR, bien que vaste et diversifié, présente des caractéristiques communes. On note ainsi un territoire de renommée internationale, générateur d'une grande attractivité résidentielle et touristique grâce à des paysages et un patrimoine de grande qualité, mais également diversifié avec sa bande littorale, son moyen-pays et son haut-pays. On y trouve ainsi des espaces naturels riches et protégés, une agriculture spécifique avec notamment les plantes à parfum qui complète un territoire de terroirs variés.

Ce territoire accueille par ailleurs des activités économiques de pointe dans différents domaines, du tourisme aux nouvelles technologies et des actifs qualifiés.

Le territoire est aujourd'hui très bien desservi par des réseaux structurants.

Pour autant, la géographie même du territoire le contraint et limite son développement, le territoire de CAP AZUR faisant globalement face à une pénurie de foncier disponible et à des risques naturels importants (inondations, ruissellement, incendie, mouvement de terrain), entraînant des difficultés à construire suffisamment de logements pour répondre à l'attractivité résidentielle. La cohabitation des différentes fonctions sur le territoire est ainsi complexe, entre infrastructures de mobilité et réseaux générant des nuisances, émiettement des activités économiques, terres agricoles subissant la pression foncière. Ceci génère par ailleurs une congestion forte, notamment pour rejoindre les différents pôles économiques depuis les zones plus résidentielles du territoire, en particulier entre les parties Est et Ouest de CAP AZUR.

De plus, la diversité du territoire apparaît comme un enjeu, avec une disparité entre bande littorale, moyen-pays et haut-pays en termes d'accès aux services, de fracture numérique, de revitalisation de certains centres-villes ou bourgs-centres, le territoire n'étant pas homogène.

C'est aussi un territoire qui a subi la crise sanitaire et économique liée à la Covid-19, du fait d'une dépendance forte au tourisme et à l'événementiel qui ont été particulièrement impactés.

Enfin, le territoire de CAP AZUR est confronté au vieillissement de sa population avec un fort accroissement de personnes entrant dans la dépendance à court terme.

Il apparaît par ailleurs particulièrement vulnérable au changement climatique. Outre sa sensibilité aux risques naturels, son littoral est soumis au retrait du trait de côte. Par ailleurs, afin de préserver leurs ressources naturelles maritimes, les EPCI du littoral souhaitent s'engager conjointement dans l'élaboration d'un Schéma Territorial de Restauration Ecologique. La ressource en eau constitue, enfin, un enjeu majeur, et pourrait devenir, à très court terme, un élément limitant le développement du pôle métropolitain.

Le territoire de CAP AZUR peut cependant rebondir tant par les nombreuses coopérations déjà engagées à l'échelle du pôle métropolitain, des projets européens ou d'autres cadres de coopérations que par les tendances déjà en cours (circuits courts) ou renforcées par la crise sanitaire (tourisme de proximité, mobilité et nouveaux modes de travail...).

Trois ambitions pour le territoire de CAP AZUR

De cette matrice commune ressort ainsi un certain nombre d'enjeux similaires, qui se traduisent dans les 3 ambitions stratégiques et les 13 orientations retenues pour le territoire de CAP AZUR.

Ainsi, les 4 EPCI de CAP AZUR se retrouvent dans les ambitions suivantes :

- Un territoire résilient face au changement climatique et aux risques naturels pour conserver la qualité de vie de ses habitants
- Une cohésion sociale et territoriale qui offre toutes les facettes de la qualité de vie, équilibrée entre sa bande littorale, son moyen pays et son haut-pays
- Un territoire qui relance son attractivité économique en innovant pour une économie durable

Parmi les 13 orientations retenues, 4 ont été identifiées comme directement opérationnelles au sein du pôle métropolitain CAP AZUR car faisant déjà l'objet de coopérations à cette échelle.

Un territoire résilient face au changement climatique et aux risques naturels pour conserver la qualité de vie de ses habitants

Territoire qui fait face aux risques naturels, CAP AZUR se doit ainsi de construire sa résilience face à ces risques et au changement climatique pour protéger ses habitants et maintenir la qualité de vie qui fait la force et la renommée du territoire. Maintenir cette qualité de vie par la résilience passe par l'anticipation du changement climatique et de ses conséquences sur l'agriculture pour construire l'agriculture durable de demain, et ainsi offrir une alimentation de qualité pour les habitants mais aussi un devenir pour les agriculteurs du territoire ou ceux souhaitant s'y installer. Cette thématique opérationnelle vise à renforcer la place de l'agriculture et à en faire une voie d'excellence écologique du territoire, en restaurant des capacités d'accueil de projets agricoles par la reconfiguration de friches agricoles, en développant la recherche et développement au bénéfice de l'agriculture durable et en mobilisant l'agriculture locale au bénéfice d'une alimentation de qualité et des filières industrielles du territoire (notamment la filière plantes à parfums – saveurs – senteurs).

C'est aussi tendre vers une réduction des déchets, un traitement optimisé et une meilleure valorisation, en poursuivant les efforts de sensibilisation pour les réduire, en identifiant des solutions communes de traitement des déchets, en optimisant la collecte et en œuvrant pour une véritable économie circulaire sur cette question.

Être résilient face au changement climatique passe aussi par la transition énergétique dans tous les domaines pour décarboner au plus vite l'énergie et atténuer le changement climatique : par le déploiement des énergies nouvelles renouvelables et en agissant pour une mobilité décarbonée.

La valorisation des espaces naturels et de la biodiversité, véritable force du territoire, doit également être recherchée afin de préserver ces espaces, source de services écosystémiques. A ce titre, le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur faisant partie du périmètre de CAP AZUR, les actions et dispositifs mis en œuvre sur ce territoire pourront être intégrés au CRTE.

C'est également un vecteur pour construire la résilience aux risques naturels qui tendent à s'accroître avec le changement climatique. La gestion du trait de côte doit faire l'objet d'une attention particulière, en envisageant les mesures d'adaptation et de recomposition spatiale du littoral nécessaires.

Enfin, et afin d'anticiper les conséquences à venir du changement climatique et ses pressions qui vont grandir, la protection de la ressource en eau et l'anticipation de la baisse des ressources hydriques apparaît essentielle, tant pour les activités économiques, agricoles que pour le maintien de la qualité de vie sur le territoire de CAP AZUR.

Une cohésion sociale et territoriale qui offre toutes les facettes de la qualité de vie, équilibrée entre sa bande littorale, son moyen-pays et son haut-pays.

Construire la cohésion sociale et territoriale au bénéfice d'un territoire équilibré et de la qualité de vie des habitants, c'est construire une mobilité décarbonée à l'échelle de CAP AZUR pour offrir des conditions de mobilité améliorées pour les habitants et moins émettrices de gaz à effet de serre, en poursuivant le développement du véhicule électrique par l'installation des infrastructures de recharge et le changement de flottes de véhicules (particuliers et de transport en commun) et en développant la mobilité à l'hydrogène. C'est aussi faciliter l'interconnexion des réseaux de transport en commun et la meilleure information des habitants pour les trajets traversant plusieurs EPCI, en particulier pour les trajets Est-Ouest. Le développement des mobilités douces pourra également concourir à un apaisement de ces trajets Est-Ouest en partie liés à la spécialisation des secteurs (résidentiels ou économiques).

Cela passe également par une offre de services équilibrée sur le territoire pour un accès de tous, en s'appuyant sur une articulation entre lieu physique et numérique.

Maîtriser la consommation foncière pour préserver les différents usages et privilégier les centralités pour des centres villes et centres bourgs vivants sur tout le territoire apparaît comme une condition essentielle pour un développement soutenable et apaisé du territoire.

C'est enfin s'adapter au vieillissement de la population, par le développement de la silver economy pour un déploiement d'offres adaptées aux personnes âgées dans tous les domaines, afin d'offrir une qualité de vie qui se maintient avec l'âge.

Un territoire qui relance son attractivité économique en innovant pour une économie durable

Enfin, le territoire de CAP AZUR souhaite relancer son attractivité économique au bénéfice d'une économie durable, dans un contexte de crise sanitaire qui a diversement touché son économie (impacts importants sur le tourisme et l'événementiel, résilience plus forte sur les autres filières d'excellence). L'affirmation de l'identité économique du territoire par le soutien aux filières d'excellence (spatial, événementiel, industries créatives, nouvelles technologies/numérique, intelligence artificielle, silver economy, agritech, filière plantes à parfums - saveurs – senteurs, nautisme) s'avère ainsi plus que jamais d'actualité, portée également par l'ambition d'assurer un équilibre habitat/emploi à l'échelle locale favorisant la ville des courtes distances, le tout dans le respect d'une trajectoire de transition écologique (foncier, émissions de gaz à effet de serre...).

Ce renforcement de l'attractivité économique va de paire avec le renforcement de l'enseignement secondaire au supérieur en lien avec les filières existantes et en devenir et plus largement la diversification de l'enseignement supérieur. Il est ainsi indispensable d'offrir des conditions d'études aux étudiants locaux voire de rayonner en matière d'enseignement supérieur pour s'affirmer comme un pôle d'enseignement supérieur et économique à part entière. Par ailleurs, ce renforcement et cette diversification de l'offre doit également se traduire sur le segment de la formation continue.

En lien avec l'orientation précédente, le renforcement des services aux jeunes et aux étudiants constitue un axe de travail pour leur permettre de vivre sur le territoire dans des conditions optimales.

Les orientations stratégiques communes aux 4 EPCI sont en accord avec le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, notamment concernant l'attractivité économique, la résilience territoriale et la cohésion sociale. Néanmoins, les spécificités de la CAPG nous obligent à adapter nos actions en étant au plus près du territoire et des habitants. Les enjeux expliqués ci-dessous justifient les décisions et projets envisagés.

2.2. La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, un territoire résilient

Le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse est constitué de trois grands espaces géographiques, la plaine alluviale de la Siagne, le Moyen Pays collinaire et le haut-Pays zone montagneuse des Préalpes, qui rassemblent environ 102 000 habitants et auxquels s'ajoutent les milliers de visiteurs en saison estivale. Le bassin de vie est attractif et reconnu pour son patrimoine historique ainsi que ses espaces naturels préservés. On y relève d'ailleurs un dynamisme démographique important, avec un profil familial affirmé et un territoire restant encore relativement jeune.

Cependant, le développement économique se heurte à des phénomènes structurels et à des contraintes géographiques qu'il s'agit de dépasser : on remarque notamment la résidentialisation partielle du territoire, le manque de foncier disponible et l'augmentation des risques naturels, due au changement climatique.

Afin de pallier ses difficultés tout en capitalisant sur ses atouts, la CAPG a défini un projet de territoire ambitieux dont les objectifs principaux sont le renforcement de la compétitivité du Pays de Grasse ainsi que la consolidation de la cohésion sociale et territoriale. Le territoire aspire à toujours plus d'innovation et de résilience, dans un environnement préservé et générateur d'opportunités. Chacun des 2 axes stratégiques du projet de territoire s'articule autour de 2 orientations structurantes détaillées ci-dessous.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire élaboré et concerté avec les partenaires et les citoyens du territoire.

- **Ambition 1** : Un territoire attractif : accentuer la compétitivité du Pays de Grasse à travers ses atouts économiques, la transition écologique et la résilience territoriale
 - ✓ Orientation 1 : Accompagner la relance du territoire au travers d'une économie plurielle
 - ✓ Orientation 2 : Renforcer la transition écologique, la résilience territoriale et la préservation du cadre de vie
- **Ambition 2** : Un mieux vivre ensemble : une cohésion sociale et territoriale réaffirmée
 - ✓ Au travers d'une politique au service de la population
 - ✓ Orientation 2 : Au travers d'une politique au service du territoire

AMBITION 1 : Un territoire attractif : accentuer la compétitivité du Pays de Grasse à travers ses atouts économiques, la transition écologique et la résilience territoriale

ORIENTATION 1 : Accompagner la relance du territoire au travers d'une économie plurielle

Pour être plus compétitif, le territoire de la CAPG se doit d'abord d'accompagner le cluster parfum et arômes. C'est en menant une politique d'acquisition et de réserves foncières, en soutenant la chaîne de valeur puis en développant des équipements structurants et des partenariats que la filière se développera. Plus globalement, l'objectif est de créer un environnement propice à l'innovation et à l'installation d'activités novatrices connexes sur le territoire.

La consolidation, le partage et la génération de savoir-faire rendent pertinents le développement d'une offre de formation qualitative et la création d'un campus multisite. Ici l'enjeu est double puisque cette ambition stimulerait les filières innovantes et attirerait des étudiants, public nouveau, dynamique, et donc largement profitable.

La relance du territoire est également pensée à travers le développement d'une offre économique variée et équilibrée qui soit garante de stabilité. Le tourisme étant l'un des moteurs du territoire, il paraît judicieux d'investir dans des aménagements qui susciteront non seulement l'intérêt des locaux mais aussi celui des visiteurs. Les projets envisagés sont la création d'un pôle nature (écotourisme), le soutien de l'offre culturelle, la valorisation des patrimoines ainsi que l'action sur l'hébergement.

D'ailleurs, l'offre économique a vocation à s'étendre aux nouveaux modèles économiques dont les modes d'action et réalisations participeront à l'élaboration d'un territoire plus durable. Cela passe notamment par le développement de structures organisationnelles variées comme celles de l'économie sociale et solidaire et de l'économie inclusive, les réseaux de coopération et d'innovation, les circuits courts ou encore les tiers-lieux.

ORIENTATION 2 : Renforcer la transition écologique, la résilience territoriale et la préservation du cadre de vie

Inclure le développement durable dans le projet de territoire est capital afin de créer des opportunités, de minimiser le risque et de garantir un cadre de vie de qualité aux habitants.

Il s'agit d'abord de valoriser les richesses environnementales et d'accélérer la transition écologique, à travers des actions concrètes telles que la préservation des abeilles, le développement des énergies renouvelables, et de permettre la sobriété foncière ainsi que le développement de la filière forestière. L'optimisation du patrimoine communautaire s'inscrit tout autant dans cette logique de pérennisation des richesses, et doit faire l'objet d'une politique de gestion communautaire scrupuleuse.

Il est ensuite question de la valorisation des ressources et de leur intégration dans une économie circulaire. La raréfaction des ressources et la pollution générée par les déchets nous invitent à repenser le cycle de vie des produits : l'utilisation de l'eau doit être rationalisée, le volume de production des déchets doit être réduit, et ces derniers peuvent être transformés puis réinvestis. Cette démarche implique évidemment d'adapter les sites de traitement aux différents types de collecte.

La résilience territoriale face au changement climatique constitue également un enjeu prioritaire puisque les risques sont les contraintes principales auxquels le territoire de la CAPG est confronté. Afin d'empêcher une éventuelle aggravation des risques naturels et technologiques, il est prévu d'optimiser la gestion de crise et de développer la culture préventive du risque.

Enfin, la dernière piste d'action consiste à mener une politique de mobilité pour désenclaver le territoire et fluidifier les flux de personnes et de marchandises. En structurant la mobilité autour de la réalisation d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP), en favorisant l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture et en accompagnant le « verdissement » du parc automobile, les habitants bénéficieront d'un cadre de vie plus sain et agréable.

AMBITION 2 : Un mieux vivre ensemble : une cohésion sociale et territoriale réaffirmée

ORIENTATION 1 : Au travers d'une politique au service de la population

Le volet social du projet de territoire vise à aider les habitants à mieux grandir et vieillir. Il se traduit par une amélioration des dispositifs d'accompagnement qui assurent une prise en charge de la petite enfance jusqu'à l'âge avancé. Les efforts se concentreront particulièrement sur la jeunesse, notamment à travers la Convention Territoriale Globale (CTG), les étudiants (campus, logement, vie étudiante, lien avec le monde de l'entreprise...) ainsi que les personnes âgées ou handicapées, grâce à une coopération entre la Communauté d'agglomération et le secteur privé.

Afin de créer un sentiment d'appartenance chez les jeunes, la CAPG souhaite bâtir un territoire sur lequel s'épanouir et devenir citoyen. L'offre sportive intercommunale ainsi que l'offre culturelle et artistique tendent vers davantage de dynamisme par la tenue de manifestations nouvelles. Par ailleurs, la citoyenneté sera renforcée à travers des actions de sensibilisation, l'encouragement aux initiatives citoyennes et la création d'espaces partagés favorables à l'échange d'idées.

Dans le cadre de la relance économique du territoire, la CAPG souhaite s'assurer de l'existence de conditions favorables à l'emploi en proposant des solutions aux problématiques d'insertion professionnelle, en pérennisant les services de proximité et en développant l'offre de logements.

ORIENTATION 2 : Au travers d'une politique au service du territoire

Les pistes d'action précédemment citées ne sont valables que sous réserve d'une préservation de l'environnement, support de nos activités et bien commun à cultiver. Des opérations concrètes sont à mettre en place pour améliorer le bilan énergétique du territoire, réduire les sources de pollution, préserver les milieux aquatiques et protéger les réservoirs de biodiversité.

Comme évoqué au sujet de la résilience territoriale, il est essentiel pour la CAPG d'anticiper et de gérer les risques, notamment en élaborant des plans de prévention (PPRIF, PPRI,...), en mettant à jour les documents réglementaires (PCS, DICRIM) puis en accompagnant les communes sur la problématique du transport de matières dangereuses et la logistique urbaine qu'elle implique.

La préparation du territoire de demain nous oblige à engager une urbanisation vertueuse dès aujourd'hui. L'aménagement durable sera suivi à travers la préservation de la trame paysagère, le développement d'un habitat intermédiaire et le respect des réglementations qui s'imposent à l'échelon intercommunal.

L'ensemble de ces dispositions s'ajoutera aux efforts déjà engagés pour garantir l'égalité des territoires. Il importe que les besoins de chaque territoire continuent d'être pris en compte dans le cadre des politiques territoriales telles que notamment les contrats de ville et les contrats de ruralité.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Après la définition du périmètre, dès la phase d'engagement de l'élaboration du contrat, le recensement des contractualisations existantes relève du diagnostic du territoire. Il s'agit d'identifier :

- Les programmes territorialisés de l'ANCT : de la politique de la ville (Grande équipe de la réussite républicaine, Education et petite enfance...), du numérique (France très haut débit, Nouveaux lieux nouveaux liens, Société numérique...), des territoires et de la ruralité (Action cœur de ville, territoires d'industrie, Petites villes de demain, Agenda rural...);
- Les contrats de l'Etat transversaux comme les contrats de transition écologique et sectoriels des autres ministères, notamment ceux de la Culture, de l'Education nationale, de la Santé, des Sports et de tout autre dispositif à destination des collectivités territoriales ;
- L'intégration avec les dispositifs contractuels régionaux et/ou départementaux est recherchée, dans toute la mesure du possible.

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

Des modalités d'articulation avec d'autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de l'Etat, moyens des opérateurs, contrats des collectivités...) peuvent être précisées.

4.2. Validation des actions

Les fiches actions du CRTE seront validés en comité de pilotage. Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de

coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires limitrophes :

- **La mobilité douce avec le « plan vélo »** : la définition de la mobilité douce en matière de transports est large : elle englobe les modes de mobilité dits "actifs", qui ne font appel qu'à la seule énergie humaine (marche, vélo, trottinette...) mais aussi tout moyen de mobilité, collectif ou individuel, contribuant à une baisse des émissions de CO2. Les politiques d'incitation à ces pratiques de mobilité douces se sont accélérées ces dernières années, en particulier dans les territoires, face aux enjeux environnementaux. Dans le cadre des projets vélos qui sont envisagés sur le territoire CAPG, on peut citer: Dans le cadre du Plan vélo, la CAPG a pour ambition de continuer à développer son service de location de vélos à assistance électriques, de stationnements vélos sécurisés, l'offre multimodale à travers le vélo, et d'accompagner les communes dans la création de nouveaux aménagements cyclables.
- **Le programme de coopération des « espaces Valléens »** : Dans les Alpes, les territoires de montagne ont longtemps pensé leur développement en l'orientant essentiellement sur les sports d'hiver. Désormais, l'avenir de la montagne est lié à un enjeu majeur: s'adapter collectivement au changement climatique afin de maintenir la qualité de vie des populations et l'attractivité pour les visiteurs. Ce constat, largement partagé, démontre que la montagne est à un tournant de son histoire et qu'elle doit s'engager, dès à présent, pour faire évoluer rapidement son modèle centré sur les sports d'hiver, en réinvestissant le tourisme 4 saisons et en associant tous ses acteurs (socioprofessionnels, élus, institutionnels, visiteurs, habitants). C'est dans ce contexte que, depuis 2007, le programme interrégional «Espaces Valléens» a été bâti en partenariat avec l'Etat, les Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes et avec le soutien de l'Europe. Son objectif : accompagner les Alpes françaises dans une stratégie de diversification touristique basée sur la valorisation des patrimoines naturels et culturels.
- **L'enjeu de la sur-fréquentation des sites sensibles** : la force d'attraction touristique de certains sites naturels peut devenir une menace pour les écosystèmes. Se pose la question de l'équilibre entre préservation de la biodiversité et liberté humaine de profiter de la nature. Concernant la problématique de la sur-fréquentation de certains sites, des rappels pédagogiques peuvent être réalisés afin de faire respecter les règles élémentaires de sécurité, qui peuvent être liées au respect des zones de stationnement, la préservation de l'environnement. L'objectif est d'essayer de fluidifier et réguler l'afflux des personnes.
- **Projets photovoltaïques** : La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, votée par le parlement le 22 juillet 2015 a porté l'objectif initial de 23% d'énergies renouvelables (EnR) dans la consommation finale brute d'énergie en 2020 à 32% en 2030. La priorité dans l'implantation des projets photovoltaïques s'est fait et se fera les bâtiments (bâtiments publics, bâtiments dans les zones d'activités économiques et commerciales).
- **Le Contrat de Transition Ecologique du Pays de Grasse (2019-2022)** facilite la conduite d'actions opérationnelles de transition issues de la dynamique d'acteurs du territoire. Le C.T.E. vise à faire de la transition écologique un moteur de développement économique, notamment via la création de nouvelles filières économiques vertueuses (économie circulaire territoriale, formation professionnelle et reconversion, création d'emplois locaux...). Une attention est particulièrement portée aux partenariats avec les entreprises, invitées à porter ou participer aux projets du CTE, afin de contribuer, à développer les compétences, les activités économiques et les emplois en lien avec la transition écologique. Il est signé entre le Préfet des Alpes Maritimes, la C.A.P.G., le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (A.D.E.M.E), la Caisse des Dépôts-Banque des Territoires et du Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (C.E.R.E.M.A).

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat). L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse a bénéficié d'un accompagnement, en lien avec les autres EPCI du Pôle métropolitain, du bureau d'études Terre d'Avance diligenté par l'ANCT.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE visent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat territorial de relance et de transition écologique, la CAPG assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un directeur responsable du pilotage du CRTE et à affecter un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation.

Conformément au cadrage national sur le CRTE, un co-financement du poste de chef de projet sera recherché avec l'Etat pour les collectivités les moins bien dotées.

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.5. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de territoires du Pays de Grasse, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire du Pays de Grasse. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

La composition du comité technique sera la suivante :

- Un représentant de la Direction Départementale des Territoires des Alpes-Maritimes,
- Un représentant de la sous-préfecture de Grasse,
- Le Directeur du CRTE,
- Le chef de projet du CRTE,
- Au moins un représentant de la Communauté d'agglomération du pays de Grasse,
- En fonction de l'ordre du jour du comité technique, un ou des représentants de différentes structures sera(ont) invité(s).

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE sera établi lors du comité de pilotage. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage annuellement.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE, notamment dans le cadre d'une plateforme CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés seront précisés dans chaque fiche action en annexe 3-1.

Les indicateurs de suivi seront validés en comité de pilotage et intégrés au CRTE par avenant.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nice.

Signé à Grasse, le 09 juillet 2021

Le Président
Communauté d'Agglomération du
Pays de Grasse

Le Préfet des Alpes-Maritimes



Bernard GONZALEZ
CAB 4353



Sommaire des annexes

Annexe 1 – Orientations stratégiques (projet de territoire)

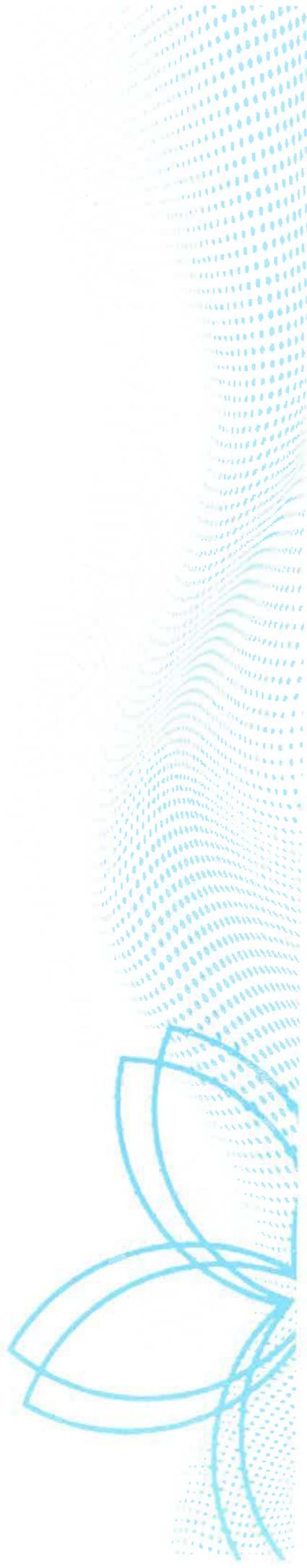
Annexe 2 – Convention financière 2021

Annexe 3 – Tableaux de synthèse du CRTE (en attente du retour du Comité de Pilotage)

- 3-1 fiches actions
- 3-2 Maquette financière (export du tableau déposé sur la plateforme)
- 3-3 Indicateurs de suivi

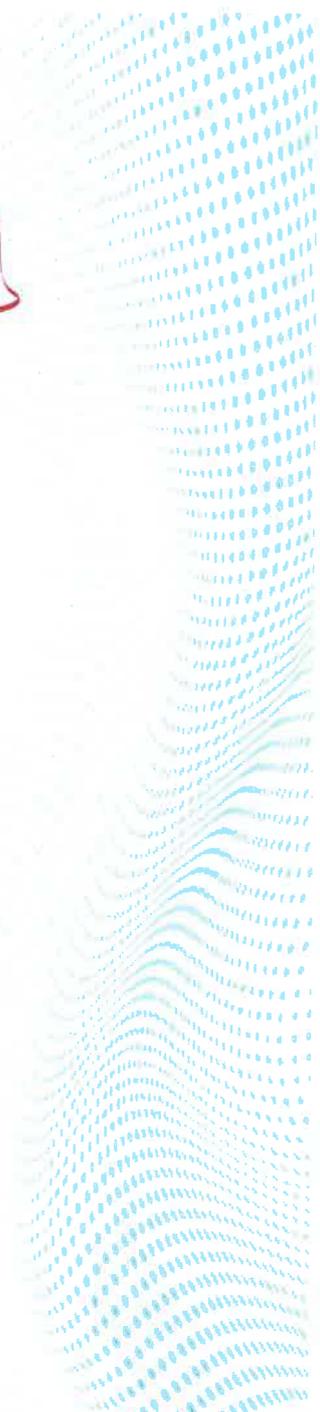
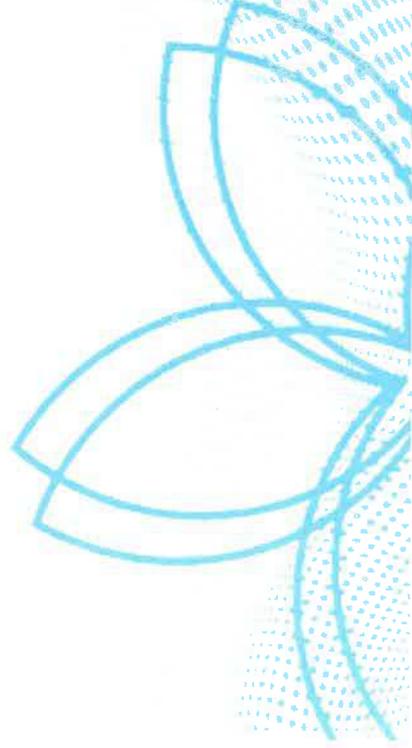
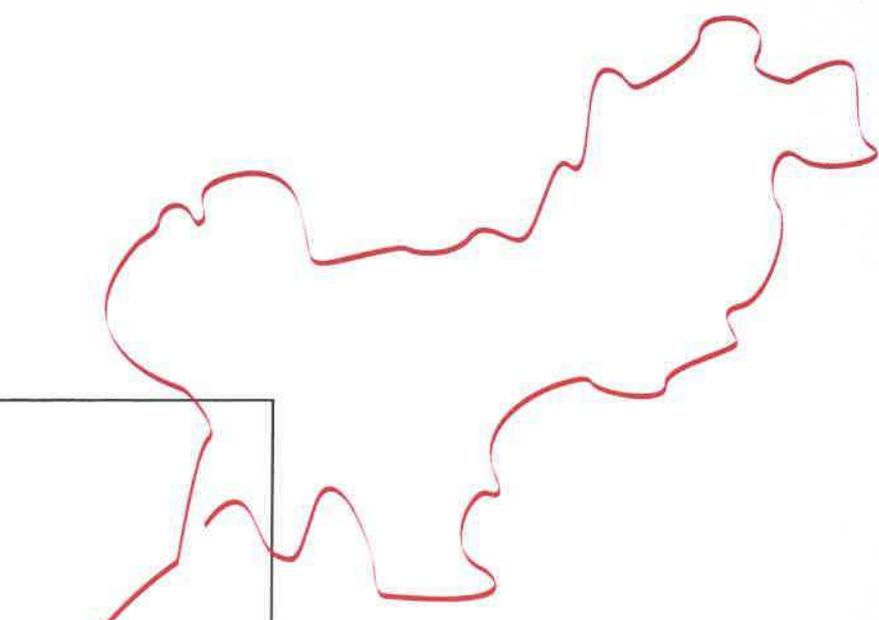
LE CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

PROJET DE TERRITOIRE DU PAYS DE GRASSE



ÉTAPES DU PROJET DE TERRITOIRE

ISSU D'UN TRAVAIL COLLABORATIF ET D'UNE DÉMARCHE CONCERTÉE,
LE PROJET DE TERRITOIRE CONSTITUE LE FIL ROUGE DES ENJEUX DE
NOTRE TERRITOIRE.



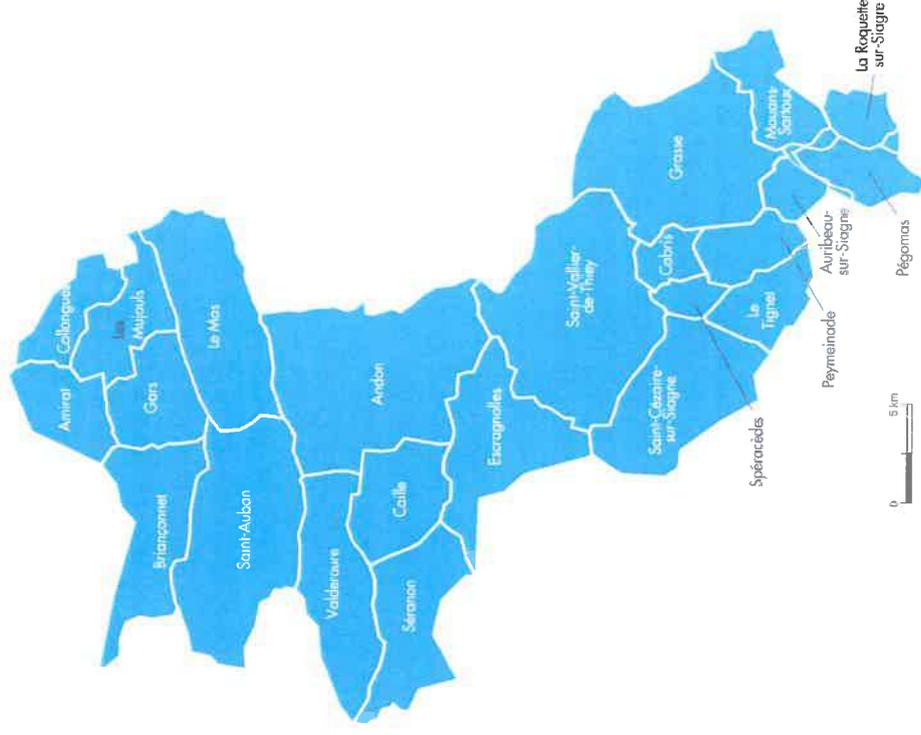
CARTE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE GRASSE

La communauté d'agglomération du Pays de Grasse est située dans le département des Alpes-Maritimes, dans la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Créée le 1er janvier 2014, elle est issue de la fusion de 3 communautés : la communauté de communes des Monts d'Azur, la communauté de communes des Terres de Siagne et la communauté d'agglomération du Moyen Pays Provençal - Pôle Azur Provence. Son territoire est marqué par trois grands espaces géographiques : la plaine alluviale de la Siagne, l'arrière-pays collinaire et la zone montagneuse des Pré-Alpes.

CARTE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE DE LA CAPG

- * 23 Communes 490 km² soit 9 % du territoire des Alpes-Maritimes
- * 102 214 habitants en 2018 soit 9 % de la population des Alpes-Maritimes
- * Croissance démographique 2008 > 2018 : + 2,5% 207 hab./km² et 61 % de la population concentré sur 12% du territoire
- * 33 100 emplois soit 8% des emplois des Alpes-Maritimes
- * 11 000 établissements / 705 établissements de l'économie sociale et solidaire dont 250 employeurs
- * 54 000 logements / 7% des logements des Alpes-Maritimes
- * 43 500 résidences principales / 8% des RP des Alpes-Maritimes
- * 380 000 déplacements journaliers dont 130 000 en relation avec l'extérieur



ANALYSE AFOM* DU TERRITOIRE

LES ATOUS DU TERRITOIRE

- * Un dynamisme démographique important, avec profil familial affirmé et un territoire restant encore relativement jeune
- * La création d'emploi la plus importante des Alpes Maritimes malgré un ralentissement constaté
- * Des spécificités économiques historiques porteuses de richesses et de rayonnement (parfums / tourisme)
- * Un territoire qui bénéficie d'une bonne accessibilité sur sa partie sud (portes d'entrées de la Côte d'Azur) et d'un territoire préservé sur sa partie nord (poumon vert et blanc).
- * Une dynamique agricole avérée

LES MENACES À DÉPASSER

- * Les incertitudes liées à l'évolution climatique et ses conséquences sur un territoire et des populations déjà vulnérables
- * Un niveau d'équipement qui permet de répondre quantitativement à la plupart des besoins locaux mais qui restent à moderniser pour la plupart (fracture numérique)
- * Une image dépréciée sur le plan local
- * Un risque de précarité énergétique dans le haut pays

LES DIFFICULTÉS À PRENDRE EN COMPTE

- * Des inégalités territoriales et sociales fortes entre le moyen et le haut Pays mais aussi entre le centre de Grasse et la périphérie impliquant des besoins spécifiques pour les habitants et les entreprises
- * Une forte concentration de l'emploi sur Grasse et Mouans-Sartoux et une résidentialisation du reste du territoire
- * Une pression urbaine mal maîtrisée et insuffisamment accompagnée obérant les capacités d'évolution du territoire
- * Des infrastructures de transports mal adaptées pour offrir une alternative crédible à la voiture individuelle
- * Des infrastructures de transports mal adaptées pour offrir une alternative crédible à la voiture individuelle notamment concernant les mobilités pendulaires Nord-sud et Est-Ouest

LES OPPORTUNITÉS À VALORISER

- * Des potentialités d'avenir indiscutables (agriculture / ENR / Tourisme Vert/innovation sociale/...)
- * Des opportunités foncières résiduelles significatives pour engager le développement futur du territoire
- * Une image largement positive à l'échelle régionale et internationale pouvant asseoir une politique touristique ambitieuse
- * Une mise en synergie du territoire organisée autour de la mobilisation des dispositifs structurants : Contrat de Transition Ecologique, Contrat de Ville, NPNRU, Coeur de Ville, Territoire d'Industrie, French Impact, projet alimentaire territorial...
- * Espaces Valléens

UNE VISION STRATÉGIQUE AVEC 3 AMBITIONS

AMBITION
01

ATTRACTIVITÉ

Un territoire attractif : la compétitivité du Pays de Grasse à travers ses atouts économiques, la transition écologique et la résilience territoriale

AMBITION
02

COHESION

Mieux vivre ensemble : une cohésion sociale et territoriale réaffirmée

AMBITION
03

GOVERNANCE

Une méthode adaptée : réinventer la gouvernance et réajuster les moyens.

AMBITION

01 ATTRACTIVITÉ

page 7

AMBITION

02 COHESION

page 17

Orientation 1

Accompagner la relance du territoire au travers d'une économie plurielle

- ACCOMPAGNER LE CLUSTER PARFUM ET ARÔMES
- DÉVELOPPER UNE OFFRE ÉCONOMIQUE VARIÉE ET ÉQUILIBRÉE QUI SOIT GARANTIE DE STABILITÉ
- DÉVELOPPER LES NOUVEAUX MODÈLES ÉCONOMIQUES SUR LE TERRITOIRE
- DÉVELOPPER UNE OFFRE DE FORMATION QUALITATIVE EN LIEN AVEC LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE ET CRÉATION D'UN CAMPUS MULTISITE

Orientation 2

Renforcer la transition écologique, la résilience territoriale et la préservation du cadre de vie

- VALORISER NOS RICHESSES ENVIRONNEMENTALES ET ACCELERER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
- OPTIMISER LE PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE
- PRÉSERVER/VALORISER LES RESSOURCES ET DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE
- ACQUÉRIR TOUTES LES CAPACITÉS DE RÉSILIENCE FACE AU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE
- MENER UNE POLITIQUE DE MOBILITÉ POUR DESENCLEAVER LE TERRITOIRE ET FLUIDIFIER LES FLUX DE PERSONNES ET DE MARCHANDISES

Orientation 1

Une politique au service de la population

- GRANDIR ET VIEILLIR
- S'ÉPANOUIR ET DEVENIR CITOYEN
- TRAVAILLER ET VIVRE

Orientation 2

Une politique au service du territoire

- PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT
- GÉRER LES RISQUES
- ENGAGER UNE URBANISATION VERTUEUSE
- GARANTIR L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

AMBITION

03 GOUVERNANCE

page 25

ASSURER LA QUALITÉ ET L'EFFICACITÉ DES SERVICES PUBLICS; DONNER DU SENS À L'ACTION PUBLIQUE ET SOLLICITER LES PARTENARIATS INSTITUTIONNELS



AMBITION

01

ATTRACTIVITÉ

Un territoire attractif : la compétitivité du Pays de Grasse à travers ses atouts économiques, la transition écologique et la résilience territoriale

Orientation 1

Accompagner la relance du territoire au travers d'une économie plurielle

Orientation 2

Renforcer la transition écologique, la résilience territoriale et la préservation du cadre de vie



Un territoire attractif : la compétitivité du Pays de Grasse à travers ses atouts économiques, la transition écologique et la résilience territoriale

Orientation 1

Accompagner la relance du territoire au travers d'une économie plurielle

ACCOMPAGNER LE CLUSTER PARFUM ET ARÔMES

- **Mener une politique d'acquisition et de réserves foncières** et de requalification des friches industrielles dans un objectif de sobriété et de renouvellement urbain pour favoriser la relance économique
- **Affirmer toute la filière Arômes et Parfums** (Classement Unesco...)
- **Soutenir la chaîne de valeur** (producteurs de PPAM, fabricants, industriels, pôle de compétitivité, réseaux d'entreprises, Université...)
- **Développer des équipements structurants** (pépinière, coworking, hôtel d'entreprises)
- **Développer les partenariats avec les acteurs économiques** (incubateurs, PFIL, chambres consulaires...)
- **Favoriser l'éclosion ou l'installation d'activités innovantes** connexes et complémentaires (TIC, Biotech, Foodtech, Santé, création d'un pôle ressource Education Artistique et Culturelle autour de la culture olfactive...) en pérennisant et en développant des lieux d'accueil et de promotion adaptés (pépinière InnovaGrasse)
- **Inscrire l'innovation au cœur de la stratégie de développement économique** (SRDEII, ARII, FTCA, UCA, pôles de compétitivité...)



AMBITION

01

ATTRACTIVITÉ

Un territoire attractif : la compétitivité du Pays de Grasse à travers ses atouts économiques, la transition écologique et la résilience territoriale

Orientation 1

Accompagner la relance du territoire au travers d'une économie plurielle

DÉVELOPPER UNE OFFRE ÉCONOMIQUE VARIÉE ET ÉQUILIBRÉE QUI SOIT GARANTE DE STABILITÉ

- **Participer au développement de l'écotourisme** par la création d'un pôle nature permettant de structurer et développer les Activités de Pleine Nature dans le Haut Pays et agir sur la sur-fréquentation des sites sensibles (**dispositif Espaces Valléens**)
- **Structurer et soutenir l'offre culturelle** : création, labélisation des équipements culturels (MIP, JMIP, MAHP, TDG, Piste d'Azur, politique transversale 100% EAC...), lien « tourisme/culture » et « tourisme/industrie »
- **Participer à la connaissance, à la préservation et à la valorisation des patrimoines** du territoire et son histoire (autour de la parfumerie, de la Provence Orientale...) et développer une culture d'ambassadeur du territoire
- **Structurer, diversifier et promouvoir l'offre de séjours** et agir sur l'hébergement, premier levier d'attractivité touristique.
- **Définir un positionnement commercial** qui respecte l'identité de chaque commune tout en étant complémentaire et adapter l'offre à la demande locale et touristique - Adapter les outils aux nouveaux comportements d'achat
- **Définir des actions en matière d'agriculture** - Soutien aux filières (PPAM, Elevage, Oléiculture), à l'installation, aux communes - Libération du foncier agricole - Alimentation durable, transformation, commercialisation, circuits courts - Agroécologie et fermes urbaines
- **Favoriser les circuits courts locaux** et les étendre à tous les secteurs d'activités (alimentation, habitat, culture...)



AMBITION
01

ATTRACTIVITÉ

Un territoire attractif : la compétitivité du Pays de Grasse à travers ses atouts économiques, la transition écologique et la résilience territoriale

Orientation 1

Accompagner la relance du territoire au travers d'une économie plurielle

DÉVELOPPER LES NOUVEAUX MODÈLES ÉCONOMIQUES SUR LE TERRITOIRE

- Soutenir la recherche-action en matière d'innovation sociale
- Poursuivre la stratégie de soutien et de développement de l'économie sociale et solidaire et soutenir les structures de l'économie inclusive (IAE, entreprises adaptées, entreprises à but d'emploi, ESAT, ESUS,...) en réponse aux objectifs de solidarité aux personnes et aux territoires). Soutenir les réseaux de coopération et d'innovation territoriaux (de type Pôle Territoriaux de Coopération Economique)
- Encourager l'approvisionnement local, notamment des cantines
- Promouvoir la politique d'achats responsables
- Doter le territoire de tiers-lieux propices à la fertilisation croisée, à l'innovation et aux nouveaux modèles économiques et solidaires (dossier de candidature « French Impact » pour un territoire 100% inclusif)
- Développer une politique numérique en appui à la relance économique du territoire



AMBITION
01
ATTRACTIVITÉ
Un territoire attractif : la compétitivité du Pays de Grasse à travers ses atouts économiques, la transition écologique et la résilience territoriale

Orientation 1

Accompagner la relance du territoire au travers d'une économie plurielle

DEVELOPPER UNE OFFRE DE FORMATION QUALITATIVE EN LIEN AVEC LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU TERRITOIRE ET CREATION D'UN CAMPUS MULTISITE

- **Actions de sensibilisation et programmes de formations numériques** adaptées aux métiers, en lien avec les partenaires institutionnels
- **Développer l'enseignement supérieur** entre autre, sur les filières en lien avec le savoir-faire local et les filières en devenir et innovantes (énergie, biotechnologie, numérique...) par la création d'un campus multisite (GRASSE CAMPUS)
- **Poursuivre l'action mise en oeuvre dans la recherche de partenariat avec les écoles**
- **Accroître l'offre de locaux et de logements étudiants**
- **Accueillir les formations de manière territorialisée** en appui aux économies du territoire (IRIS tourisme)
- **Assurer la pérennité de l'espace Jacques-Louis Lions** à Grasse et du **centre de formation de la CAPG** Jean Brandy



AMBITION
01

ATTRACTIVITÉ

Un territoire attractif : la compétitivité du Pays de Grasse à travers ses atouts économiques, la transition écologique et la résilience territoriale

Orientation 2

Renforcer la transition écologique, la résilience territoriale et la préservation du cadre de vie

VALORISER NOS RICHESSES ENVIRONNEMENTALES ET ACCELERER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- S'engager pour **optimiser la sobriété foncière du développement urbain**
- Etudier l'opportunité et la faisabilité d'un **système de PSE sur le territoire**
- **Lutter contre les nuisibles** et mener des actions en faveur de la **préservation des abeilles**
- **Accompagner voire initier des actions exemplaires en matière d'énergie renouvelables (EnR)** et avoir une vision globale à l'échelle de la planification pour le développement des parcs photovoltaïques autour du poste source en favorisant la séquence « Éviter-Réduire-Compenser » sur l'impact environnemental et la recherche d'alternatives.
- **Faire du déchet un produit** (recyclage, méthanisation, biomasse, réemploi) par une politique incitative au tri. Développer la filière forestière en bois d'oeuvre et la filière de transformation
- **Inscrire les cônes de vue dans les documents de planification** / Valoriser les menus produits - les aménités positives liées à notre environnement
- Développer l'économie de la biodiversité dans le prolongement du CTE du Pays de Grasse « Biodiversité et changement climatique »



AMBITION

01

ATTRACTIVITÉ

Un territoire attractif : la compétitivité du Pays de Grasse à travers ses atouts économiques, la transition écologique et la résilience territoriale

Orientation 2

Renforcer la transition écologique, la résilience territoriale et la préservation du cadre de vie

OPTIMISER LE PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE

- **Établir une politique de gestion du patrimoine communautaire** - L'inventaire des propriétés intercommunales et l'Atlas du foncier agricole
- Veiller à la **pérennité et au bon entretien des réseaux d'irrigation**
- **Valoriser et animer le patrimoine du territoire** et son histoire autour de la parfumerie et de la Provence Orientale
- **Rénovation du TDG, insonorisation des crèches et amélioration de la qualité de l'air intérieur**, poursuivre la politique intercommunale de maîtrise de l'énergie et de changement des comportements et de développement des énergies renouvelables



AMBITION
01

ATTRACTIVITÉ

Un territoire attractif : la compétitivité du Pays de Grasse à travers ses atouts économiques, la transition écologique et la résilience territoriale

Orientation 2

Renforcer la transition écologique, la résilience territoriale et la préservation du cadre de vie

PRÉSERVER/VALORISER LES RESSOURCES ET DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- **Valoriser notre ressource en eau** par des actions de rationalisation et dans la recherche de ressources alternatives
- **Optimiser la collecte des déchets**, réduire le volume de production des déchets à la source, développer la collecte sélective (dont les bio déchets) et transformer chaque nouveau déchet en ressource via l'économie circulaire.
- **Adapter les sites de traitement aux types de collectes** et rechercher de nouveaux sites en **privilégiant une gestion inter-territoire des solutions de traitement des déchets.**



AMBITION

01

ATTRACTIVITÉ

Un territoire attractif : la compétitivité du Pays de Grasse à travers ses atouts économiques, la transition écologique et la résilience territoriale

Orientation 2

Renforcer la transition écologique, la résilience territoriale et la préservation du cadre de vie

ACQUERIR TOUTES LES CAPACITÉS DE RÉSILIENCE FACE AU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

- **Empêcher une éventuelle aggravation des risques naturels et technologiques** par une gestion du territoire adaptée : optimiser la gestion de crise
- **Développer la culture préventive du risque**



AMBITION
01

ATTRACTIVITÉ

Un territoire attractif : la compétitivité du Pays de Grasse à travers ses atouts économiques, la transition écologique et la résilience territoriale

Orientation 2

Renforcer la transition écologique, la résilience territoriale et la préservation du cadre de vie

MENER UNE POLITIQUE DE MOBILITÉ POUR DÉSENCLEVER LE TERRITOIRE ET FLUIDIFIER LES FLUX DE PERSONNES ET DE MARCHANDISES

- **Structurer la mobilité autour de la réalisation d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP)** en interconnexion et en rabattement avec les pôles d'échanges multimodaux (Gares SNCF, P+R, aires de covoiturage)
- **Articuler un système de déplacement global autour de l'armature de transport collectif et améliorer la qualité des espaces publics** pour favoriser l'usage des modes alternatifs à la voiture particulière et accompagner les habitants et salariés du territoire dans ces nouvelles mobilités.
- **Accompagner le « verdissement » du parc automobile** par le déploiement de bornes de recharges pour véhicules électriques sur l'ensemble du territoire et encourager la transition des flottes de véhicules (Voitures, utilitaires, Bus, Cars, BOM, VAE...) des acteurs publics vers des véhicules électriques, GNV, Hydrogènes...
- **Organiser la chaîne logistique dans une stratégie de développement économique** et de préservation de la qualité de vie urbaine
- Continuer à développer le service de location de vélos à assistance électriques, de stationnements vélos sécurisés, l'offre multimodale à travers le vélo et accompagner les communes dans la création de nouveaux aménagements cyclables dans le cadre du « **plan vélo** ».



AMBITION

02

COHESION

Mieux vivre ensemble : une cohésion sociale et territoriale réaffirmée

Orientation 1

Au travers d'une politique au service de la population

Orientation 2

Au travers d'une politique au service du territoire



Orientation 1

Une politique au service de la population

GRANDIR ET VIEILLIR

- **Améliorer la qualité d'accueil de la petite enfance** et mener une politique jeunesse épanouissante notamment à travers le Convention Territoriale Globale (CTG)
- **Mener une politique forte en direction des étudiants** en les accompagnant dans leur parcours universitaire et en assurant les conditions nécessaires à leur épanouissement (campus, logement, vie étudiante, lien avec le monde de l'entreprise...)
- **Adapter le territoire au vieillissement de la population** et favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées et accompagner les initiatives innovantes et alternatives au vieillissement (hébergement collectif, transgénérationnel) dans le cadre des compétences de la Communauté d'Agglomération tout en créant une synergie avec le secteur privé
- Formaliser et mettre en oeuvre une politique partenariale d'**accompagnement de la parentalité**
- **Favoriser le bien-être et l'épanouissement des enfants** et mettre en oeuvre les conditions nécessaires à la réussite scolaire : mieux articuler les temps de l'enfant
- **Accompagner le développement de l'enfant** en favorisant une meilleure compréhension et appropriation de son environnement social, économique, technologique et territorial



Orientation 1

Une politique au service de la population

S'ÉPANOUIR ET DEVENIR CITOYEN

- **Mener une politique sportive intercommunale dynamique** et accessible à tous, favoriser l'émergence de manifestations et de nouvelles activités sportives de pleine nature et faire de la pratique sportive un support de prévention santé et de développement du lien social notamment en direction des personnes en situation de handicap
- **Mettre en place une politique d'éducation culturelle et artistique forte** pour faire de l'art et de la culture un vecteur d'émancipation et développer une offre culturelle diversifiée (lecture publique, spectacle vivant, cible jeune...)
- **Mettre en oeuvre les conditions du développement de la citoyenneté** et encourager les initiatives citoyennes contribuant au mieux-vivre ensemble
- **Sensibiliser les populations au « manger sain »**, accompagner les communes sur la restauration collective (P.A.T), et encourager les circuits courts
- **Faciliter la prise de parole et la participation des jeunes en les rendant acteurs de leur territoire** (Conseil Municipal des jeunes...) et recréer des espaces de partage et investir la place publique par le biais de manifestations culturelles dans les zones rurales et urbaines dites « prioritaires »



Orientation 1

Une politique au service de la population

TRAVAILLER ET VIVRE

- **Anticiper les besoins en matière d'emploi** et proposer des solutions aux problématiques d'insertion professionnelle et construire de nouveaux parcours de formation - emploi pour les publics les plus fragilisés (RSA - longue durée, séniors)
- **Structurer et pérenniser les services publics de proximité** (Réseau France Service, EAE, MDD, Maison de santé pluridisciplinaire...), développer les e-services et dématérialiser les services publics (ERIC)
- **Accompagner le développement d'une offre de logements plus diversifiée** et adaptée, pour mieux prendre en compte l'ensemble des besoins (prise de compétence Aide à la Pierre, Financements des projets des bailleurs sociaux...)
- **Conforter la politique d'amélioration du parc de logements** et amplifier la démarche en matière de rénovation énergétique en mettant à disposition des administrés un accompagnement pour les travaux d'amélioration des bâtiments (OPAH intercommunal, SARE...)
- **Favoriser une politique tarifaire adaptée à tous les publics**



Orientation 2

Une politique au service du territoire

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

- **Améliorer le bilan énergétique du territoire** par la réduction des déplacements, la production des EnR en veillant à ne pas déstabiliser l'économie existante en favorisant la réhabilitation énergétique des logements et en poursuivant le partenariat dans le cadre du PCAET et mettre en oeuvre un marché global de performance énergétique au niveau de la collectivité
- **Réduire les sources de pollution et de nuisances** : déplacements, éclairage public, brûlage des déchets verts en favorisant l'éco-responsabilité, les économies d'énergie, l'éducation au développement durable, la politique zéro phyto...
- **Préserver les milieux aquatiques**, Prise de de la compétence Eau et Assainissement, SDAGE, SAGE, EPTB SMIAGE (compétence GEMAPI)
- **Protéger les grands réservoirs de biodiversité** et conserver voire remettre en état les corridors écologiques (TVB intercommunale) et remettre la nature au coeur des projets urbains
- **Mettre en oeuvre un politique d'amélioration de la qualité de l'air intérieur** notamment dans les crèches, les écoles et les centres de loisirs (installation de capteurs à niveau de CO2,...).



Orientation 2

Une politique au service du territoire

GÉRER LES RISQUES

- **Mener une politique volontariste** en matière de gestion des risques naturels et industriels
- **Être acteur à l'élaboration des plans de prévention** (PPRIF, PPRI, prévention du bruit...)
- **Promouvoir les projets résilients face aux risques majeurs**
- **Accompagner les communes dans la création et mise à jour de leurs documents réglementaires «risques»** (PCS, DICRIM)
- **Prévenir et gérer les risques majeurs** par une gestion coordonnée et une mutualisation des moyens humains et matériels (réserve intercommunale de sécurité...)
- **Accompagner les communes sur la problématique du transport de matières dangereuses** et sur la logistique urbaine
- **Engager une démarche d'amélioration de la sécurité des infrastructures informatiques** de l'administration en lien avec l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI)

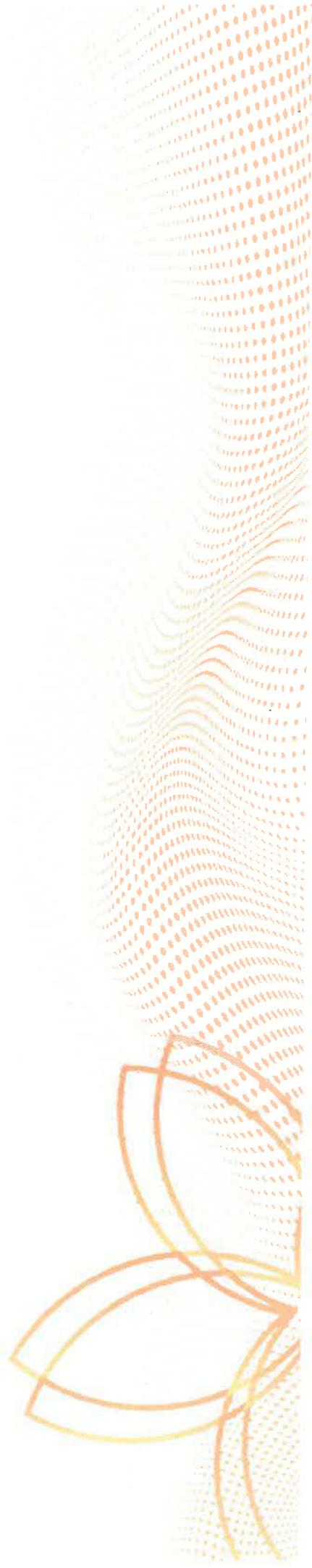


Orientation 2

Une politique au service du territoire

ENGAGER UNE URBANISATION VERTUEUSE

- Assurer l'équilibre entre emploi et habitat durable sur l'ensemble du territoire
- Développer un habitat intermédiaire et de nouvelles formes urbaines capables de limiter l'étalement urbain
- Engager une urbanisation vertueuse en priorisant l'urbanisation le long des axes structurants et en encourageant les réflexions pour promouvoir des formes urbaines plus compactes (villes de courtes distances, sobriété foncière et énergétique...)
- Préserver la trame paysagère
- Accompagner les communes, sur leur demande, dans l'élaboration de leurs documents de planification
- Elaborer une stratégie foncière intercommunale
- Veiller au respect des réglementations qui s'imposent à l'échelon intercommunal (mise en oeuvre du SCOT'Ouest ...)

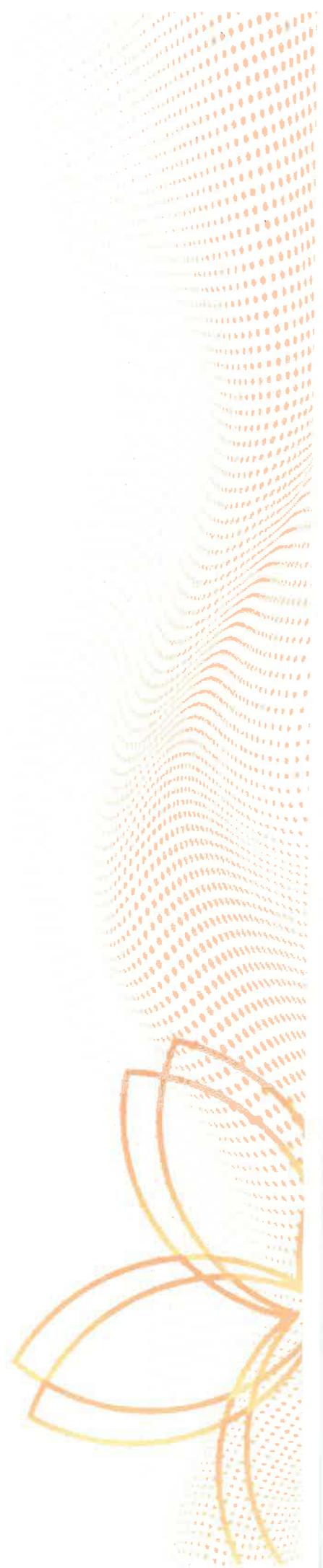


AMBITION
02
COHESION
Mieux vivre ensemble : une cohésion sociale et territoriale réaffirmée

Orientation 2
Une politique au service du territoire

GARANTIR L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

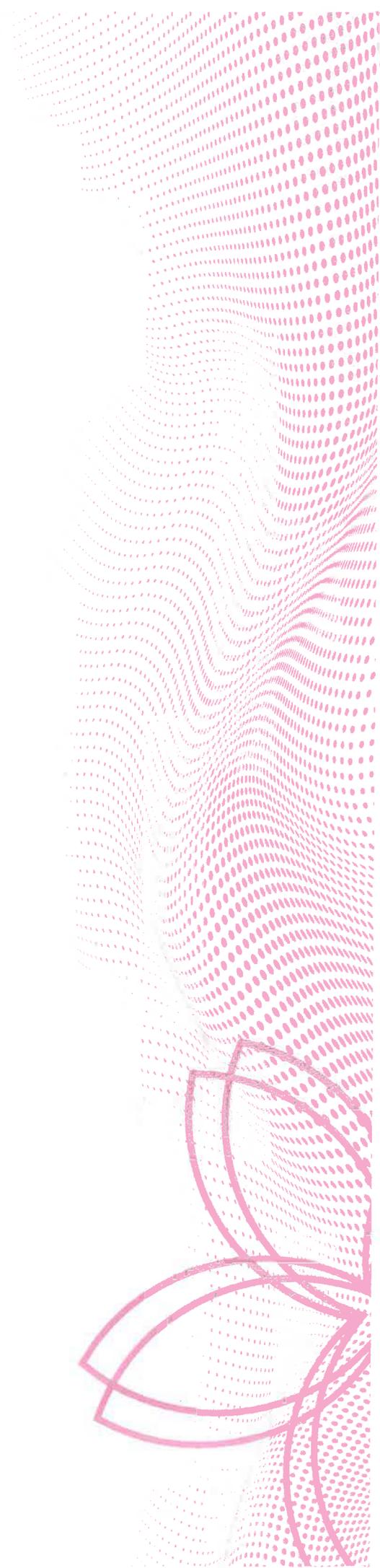
- **Poursuivre les politiques territoriales en cours** (contrat de ville, contrat de ruralité...)
- **Garantir l'égalité des territoires** en mettant en oeuvre une politique d'accompagnement des territoires fragilisés (contrat de ruralité...)



Une méthode adaptée : réinventer la gouvernance et réajuster les moyens.

ASSURER LA QUALITÉ ET L'EFFICIENCE DES SERVICES PUBLICS, DONNER DU SENS À L'ACTION PUBLIQUE ET SOLLICITER LES PARTENARIATS INSTITUTIONNELS

- Identifier les besoins de la population
- Apporter les réponses appropriées et innover
- Evaluer les politiques publiques pour les adapter au projet de territoire (aux contraintes, enjeux, opportunités)
- Coconstruire les actions avec les partenaires institutionnels et la société civile
- Inscrire le plan d'action du projet de territoire dans le cadre des politiques contractuelles des partenaires institutionnels





PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

ANNEE 2021

ENTRE

La Préfecture des Alpes-Maritimes, représentée par M. Bernard GONZALEZ, Préfet,

d'une part,

ET

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, représentée par M. Jérôme VIAUD, Président,

d'autre part,

dénommés les parties prenantes.

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.

La présente convention financière 2021 liste les actions à engager pour l'année 2021.

Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens, ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

VU le contrat de relance et de transition écologique «du pays de Grasse », signé le....., et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2021 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de relance et de transition écologique, conviennent:

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2021, au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en 2021

Ces actions ont fait l'objet, auprès des services de l'Etat, d'un dépôt de dossier avec les rubriques suivantes :

- l'axe prioritaire du contrat
- la désignation/l'objet de l'action
- sa localisation
- son descriptif sommaire
- le maître d'ouvrage
- le budget de l'action
- la part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas)
- la part attendue par l'Etat (*crédits du plan de relance, dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques, ...*)
- les parts des autres contributeurs : signataires-partenaires du contrat de relance et de transition écologique, autres cofinanceurs : (*contrat avec une collectivité, appel à projet, apports non financiers, ...*)
- le calendrier de réalisation
- les indicateurs de suivi et d'évaluation.

Ainsi que toute autre indication utile aux cofinanceurs.

ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles

Le financement de chacune des actions programmées en 2021 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'Etat au titre de la présente convention est donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Au titre de l'année budgétaire 2021, sur la base des actions programmées, les crédits appelés s'élèvent ainsi, à :

Orientation	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Observations
DETR	Déploiement de la fibre	Amirat	4 799,66€	959,93€	3 839,73€	-
DETR	Aménagement mobilier classes écoles maternelles de l'école du Bayle et équipements sportifs	Auribeau-sur-Siagne	41 980,50€	20 990,25€	20 990,25€	-
DETR	Rénovation de la toiture de l'école	Cabris	63 783,73€		31 891,86€	
DETR	Equipeement intérieur de la salle polyvalente	Escragnolles	14 138,20€	2 827,64€	11 310,56 €	-
DETR	Valorisation de notre école d'autrefois	Gars	11 079,82€	6 6647,89€	4 431,93€	-
DETR	Remise en état d'ouvrages (pont et berges liés aux randonnées pédestres) suite tempête Alex	Le Mas	87 030,00€	17 406,00€	69 624,00€	-
DETR	Dépôt des images de vidéoprotection	Pégomas	4 056,34€	811,27€	3 245,07 €	-

Orientation	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Observations
DETR	Rénovation énergétique de l'école maternelle Jules Ferry	Pégomas	35 135,80€		28 108,64€	
DETR	Plateau traversant pour sécuriser l'avenue de Boutiny	Peymeinade	235 046,50€		47 009,30 €	
DETR	Aménagement crèche 'les papillons'	La Roquette-sur-Siagne	374 794,00€		87 701,80 €	
DETR	Réaménagement des bureaux de la mairie	Saint-Auban	48 241,59€		38 593,27 €	
DETR	Travaux de restauration des puits de la Vierge et du chautard	Saint-Cézaire-sur-Siagne	17 950,00€		14 360,00 €	
DETR	Création d'un cheminement doux chemin du collet Assou	Saint-Vallier-de-Thiery	125 500,00€		87 850,00€	
DETR	Travaux de mise aux normes des sanitaires publics extérieurs en centre village (PVD)	Saint-Vallier-de-Thiery	36 275,00€		29 020,00€	
DETR	Création de cantine pour l'école maternelle	Spéracèdes	62 047,70€		24 819,08€	

Orientation	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Observations
DSIL	Marché global de performance énergétique (travaux sur installations thermiques)	Communauté d'agglomération du Pays de Grasse	490 000,00€		196 000,00€	
DSIL	Mise aux normes et sécurisation de six crèches et d'un accueil de loisirs	Communauté d'agglomération du Pays de Grasse	200 000,00€		72 000,00€	
DSIL	Rénovation énergétique de l'école François Mireur	Escragnolles	65 500,00€		52 400,00€	
DSIL	Restauration du palais Episcopal et aménagement d'un centre d'interprétation phase 1	Grasse	835 216,53€		293 161,00€	
DSIL	Travaux de restauration de l'Église Sainte-Hélène du plan de Grasse phase 1	Grasse	394 587,94€		142 051,66€	
DSIL	Rénovation de la piste d'athlétisme du stade Perdigon	Grasse	266 325,00€		93 213,75€	
DSIL	Rénovation de l'école élémentaire Gérard Philipe – phase 2	Grasse	568 760,00€		227 504,00€	
DSIL	Rénovation énergétique de l'école élémentaire Pra d'Estang	Grasse	800 000,00€		320 000,00€	
DSIL	Sécurisation et réaménagement de l'accueil du CCAS	Grasse	204 500,00€		71 575,00€	

Orientation	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Observations
DSIL	Rénovation énergétique école du village	La Roquette-sur-Siagne	134 237,82€		103 363,12€	
DSIL	Travaux de rénovation des bâtiments communaux	Saint-Cézaire-sur-Siagne	275 222,00€		220 177,60 €	
DSIL	Réfection des toitures des bâtiments communaux	Saint-Vallier-de-Thiey	419 850,00€		155 344,50€	
DSIL	Pavage des places et rue du village	Saint-Vallier-de-Thiey	334 983,15€		69 442,01€	
DSIL	Réfection des toitures des bâtiments communaux (tranche 2)	Saint-Vallier-de-Thiey	732 052,00€		292 820,80€	

Orientation	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Observations
FNADT	Escape game théâtral et pédagogique	Association Ni vus Ni connus	29 100,00 €		5 820,00 €	
FNADT	Escape game biodiversité et changement climatique	Association G-addiction	159 000,00 €		19 995,52 €	

Orientation	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Observations
France relance	AAP résilience	Jean Gazignaire SAS (Pegomas)			507 640,00 €	
France relance	AAP Territoire d'industrie	SAVIMEX (Grasse)			800 000,00 €	
France relance	AAP Territoire d'industrie	Jeanne Arthes (Grasse)			450 000,00 €	
France relance	AAP Accueil des animaux abandonnés et en fin de vie	Association École du chat riviera (La Roquette sur Siagne)			6 999,00 €	
France relance	AAP Accueil des animaux abandonnés et en fin de vie	Association ferme pédagogique Terre de Soleil (Saint Cezaire Sur Siagne)			70 020,06 €	
France relance	AAP Soutien aux associations	EVALECO (Grasse)			89 311,00 €	
France relance	AAP Soutien aux associations	Association pompiers Grasse Menton			55 731,00 €	
France relance	AAP Fonds de transition écologique	ESPACE DE L'ART CONCRET (Mouans-Sartoux)			394 200,00 €	
France relance	AAP Territoires d'industrie (Grasse)	TOURNAIRE EQUIPEMENT			230 000,00 €	
France relance	AAP Industrie du futur (Grasse)	EXCELLENCE COMMUNICATION			36 920,00 €	
France relance	AAP Industrie du futur (Mouans-Sartoux)	ELECTRONIE			83 049,00 €	
France relance	AAP Industrie du futur (Saint-Vallier de Thiey)	EXPRIM			3 988,00 €	

Orientation	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Observations
France relance	AAP Territoires d'industrie (Grasse)	INSPIRATION S COMESTIQUE S			131 450,00 €	
France relance	AAP Territoires d'industrie (Grasse)	ARTHES			140 092,00 €	
France relance	AAP Industrie du futur (Mouans-Sartoux)	CORADIN			214 473,00 €	
France relance	AAP Industrie du futur (Mouans-Sartoux)	CORADIN			156 083,00 €	
France relance	AAP Industrie du futur (Mouans-Sartoux)	CORADIN			72 602,00 €	
France relance	AAP Industrie du futur (Mouans-Sartoux)	CORADIN			29 960,00 €	
France relance	Restauration écologique (Saint-Vallier de Thiey)				En cours de chiffrage	
France relance	AAP Restauration écologique	CAILLE			27 225,00 €	
France relance	AAP Restauration écologique (Cabris)				En cours de chiffrage	
France relance	AAP Aires protégées (Saint Vallier De Thiey)				11 797 €	
France relance	Séjour de la santé Investissement du quotidien santé (Cabris)	CTRE Action liberat mal être ethylique			6 000,00 €	
France relance	Séjour de la santé Investissement du quotidien santé (Grasses)	Clinique Sainte Brigitte SAS clinea			5 329€	

Orientation	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Observations
France relance	Séjour de la santé Investissement du quotidien santé (Grasse)	Mecs les aïrelles			21 000€	
France relance	Séjour de la santé Investissement du quotidien santé (Pégomas)	STE MEDITERRAN EENNE DE DIETETIQUE			38 000€	
France relance	Séjour de la santé Investissement du quotidien santé (Grasse)	Agahitir autodialyse & udm Grasse			5 000€	
France relance	Séjour de la santé Investissement du quotidien santé (Grasse)	Clinique du palais			41 000€	
France relance	Séjour de la santé Investissement du quotidien santé (Pégomas)	Clinique le Val d'Estreilles			257 000€	
France relance	Séjour de la santé Investissement du quotidien santé (Grasse)	CH Grasse			147 000€	
France relance	Fonds transformation numérique des collectivités territoriales	Commune de Mouans-Sartoux			10 000,00 €	
France relance	Fonds transformation numérique des collectivités territoriales	Commune de Séranon			12 526€	
France relance	PdR Spectacle vivant (Grasse)	SC Grasse			50 000€	

Orientation	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Observations
France relance	AAP Relançons l'Été	Mairie de Grasse			5 000€	
France relance	AAP Relançons l'Été	CIE Reveïda			5 000,00 €	
France relance	AAP Arbres en ville	Saint Vallier de Thieu			45 560,00 €	
France relance	Mesures transition écologique/eau potable et assainissement	Régie des eaux de canal de Belletrud			1 011 000€	

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	France relance	DETR	DSIL	FNADT
8 008 619,51 €	5 170 955,06 €	502 795,49 €	2 309 053,44 €	25 815,52 €

ARTICLE 5 : Durée

La présente convention est signée pour l'année 2021 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'Etat devant être notifiées avant le 31 décembre 2021.

ARTICLE 6 : Suivi

Le comité de pilotage du contrat de relance et de transition écologique assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Fait à Grasse, le 9 juillet 2021

Le Président
Communauté d'Agglomération du
Pays de Grasse

Le Préfet des Alpes-Maritimes

Bernard GONZALEZ

CAB 4353

